

FORMULAIRE DE PREAVIS ET D'AUTORISATION D'ENTREE EN FORMATION à joindre, dûment complété et signé, au dossier de candidature

RAPPEL DES DONNEES PERSONNELLES

Madame Monsieur Nom Prénom

Date de naissance Fonction actuelle

Courriel professionnel

Inscription à:

CAS PSPS Médiation scolaire
CAS PSPS Délégué-e

CAS Apprentissages fondamentaux

DAS Accompagnement individuel et collectif (Coaching)

MAS Pratiques d'accompagnement (Coaching)

J'ai pris connaissance des informations relatives à la formation à laquelle je m'inscris, ainsi que de ses modalités:

Lieu et date

Signature

POUR LES CANDIDAT-E-S DFJC UNIQUEMENT : A faire remplir par la Direction de l'établissement

Préavis de la direction

Nom Prénom Courriel

J'ai pris connaissance des modalités de la formation et préavise **favorablement** cette candidature

Je confirme par ailleurs que, en cas d'autorisation délivrée par l'autorité cantonale d'engagement, l'enseignant-e bénéficiera des périodes de décharge fixées par la la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (renseignements auprès du Service employeur concerné).

Lieu et date

POUR LES CANDIDAT-E-S DFJC UNIQUEMENT : A faire compléter par le référent cantonal (ne concerne pas les candidats issus d'écoles subventionnées pour qui le préavis de la direction d'établissement suffit).

Nom	Prénom	
Titre d'enseignement du/de la candidat-e	avec	sans
Statut	CDI	CDD
Nbre d'années d'enseignement	suffisant	insuffisant
Autorisation	accordée	refusée
Lieu et date	Tampon/signature	

Pour l'enseignement obligatoire: DGEO, Direction RH, Admission, Barre 8, 1014 Lausanne – tél. 021 316 30 29 – drh.dgeo@vd.ch

Pour l'enseignement post-obligatoire: DGEP, Unité RH, St-Martin 24, 1014 Lausanne – 021 316 63 05 – veronique.dutoit@vd.ch

Pour les écoles publiques de l'enseignement spécialisé: SESAF, Direction RH, M. Vazquez, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne – 021 316 54 23 – carlos.vazquez@vd.ch
(ne concerne pas les écoles d'enseignement spécialisé subventionnées pour qui le préavis de la direction d'établissement suffit)